

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 novembre 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQUAM) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. BERTHIER) - Mme DURNERIN (pouvoir Mme HERVIEU) - M. DIOUF (pouvoir Mme BLAYA) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. DESEILLE - Mme TROUWBORST - M. HOUPERT - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable - Année 2018

Mme Modde, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) et au décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, Les collectivités locales de plus de 50 000 habitants doivent élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats portés sur le projet de budget.

Ville à taille humaine, Dijon agit depuis de nombreuses années en faveur du développement durable. Une politique ambitieuse a été mise en place pour faire de Dijon une référence écologique mais aussi une capitale régionale attractive et solidaire.

Ce document prend en compte les recommandations faites par la cour régionale des comptes qui préconisait de définir les orientations de la collectivité et de décrire plus précisément les projets.

Ce rapport porte sur l'activité de la collectivité de janvier 2017 à juin 2018. Il est ainsi construit autour des 5 finalités du développement durable conformément à la loi Grenelle, il intègre également les 17 objectifs du développement durable et est structuré pour chacune des parties de la manière suivante : définition des objectifs, mise en valeur d'actions phares et perspectives.

Finalité 1 : lutte contre le changement climatique

Objectifs fixés par la Ville de Dijon :

Entre 2010 et 2014, la Ville de Dijon et l'agglomération dijonnaise ont vu leurs consommations énergétiques diminuer de 16% et leurs émissions de gaz à effet de serre de 13%. La Ville de Dijon et la Métropole s'inscrivent donc pleinement dans la trajectoire délibérée en 2011 de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020, tout en augmentant de 20% l'efficacité énergétique et en atteignant 20% d'énergie renouvelable dans son mix énergétique.

Dans le cadre de l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) conjoint, la Ville de Dijon et Dijon Métropole ont voté en septembre 2018 leur engagement dans la convention des Maires, et s'inscrivent ainsi dans le cadre des nouveaux objectifs fixés par l'Union Européenne à l'horizon 2030, ainsi que dans le cadre de la [Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte](#) (LTECV) qui fixe des objectifs ambitieux en matière de lutte contre les changements climatiques :

- diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050, avec l'étape intermédiaire de 40% de réduction d'ici 2030 ;
- réduire la consommation énergétique finale de 50% d'ici 2050, avec l'étape intermédiaire de réduire la consommation des énergies fossiles de 30% d'ici 2030 ;
- porter à 32% la consommation des énergies renouvelables en 2030.

De multiples actions engagées ou programmées permettront d'atteindre ces objectifs, prenant en compte également, les aspects du développement durable pour lutter contre le changement climatique :

- Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre (élargissement du Plan Climat Energie Territorial en Plan Climat Air Energie, adoption d'une gestion centralisée des gymnases, poursuite du déploiement de l'éclairage LED dans les installations sportives municipales, remplacement des réglettes d'éclairage en LED dans les parking en ouvrage, utilisation de l'énergie verte, développement de la plateforme de rénovation énergétique de Dijon Métropole Rénovéco, encouragement des économies d'énergie dans l'habitat, prise en compte de la qualité de l'air intérieur lors de rénovations) ;
- Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables (implantation d'un nouveau centre de traitement des déchets : un centre de méthanisation, reconversion d'un ancien centre d'enfouissement technique en centrale solaire photovoltaïque, définition d'objectifs ambitieux de réduction des consommations énergétique de l'éclairage public, vertuosité des deux réseaux de chaleur urbain) ;
- Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours (mise en place de Prioribus, installation des stations de gonflage et des totems de réparation pour les vélos, remplacement des navettes de la ligne cœur de ville Divia City, développement de l'usage du vélo, mise en place de l'application unique DiviaMobilités, installation de bornes de rechargement pour véhicules électriques) ;
- Lutter contre la pollution de l'air (réalisation d'une Charte Qualité de l'Air à destination des habitants, présence active au sein de l'Alliance des Collectivités pour la Qualité de l'Air) ;
- Soutenir le développement économique et la Croissance Verte (ONDijon, métropole connectée, remise de prix de la Marianne d'Or de la ville e-intelligente, élaboration du PLUIHD).

Les perspectives :

L'objectif pour la Ville de Dijon est de poursuivre la dynamique mise en place qui fait de la collectivité une référence en matière d'écologie urbaine. L'élargissement du plan climat énergie territorial en Plan Climat Air Energie Territorial lancé en 2017 par Dijon Métropole sera l'occasion de fixer de nouveaux objectifs territoriaux à l'horizon 2030 et 2050 dans la continuité de tout ce qui a été engagé, prenant ainsi en compte les nouveaux objectifs européens et nationaux.

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Objectifs fixés par la Ville de Dijon :

- Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité (réalisation d'une Cité internationale de la Gastronomie et du Vin verte préservant la biodiversité notamment, élaboration d'un parcours de la gare Dijon Ville à la Cité internationale de la Gastronomie et du Vin, développement d'écoquartiers, gestion différenciée des espaces verts métropolitain (un exemple : le cimetière Dijon Mirande, 500 hectares d'espaces verts labellisés Ecojardin), gestion globale des délaissés urbains, expérimentation sur les toitures végétalisées, utilisation de produits naturels contre les parasites (zéro-phyto), plantation de la vigne de demain afin de créer un conservatoire chardonnay-pinot noir, reconquête de la biodiversité sauvage et cultivée) ;
- Protéger et gérer durablement la ressource en eau (mise en valeur du RU de Pouilly, optimisation des déversoirs d'orages, prévention des pénuries d'eau potable, investissement dans le fonctionnement de la nappe sud, eau verte.).

Les perspectives :

Axe fort de la politique de la Ville de Dijon, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources s'inscrit comme un engagement prioritaire.

Finalités 3 : Epanouissement de tous les êtres humains et Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Objectifs fixés par la Ville de Dijon :

- Assurer la satisfaction des besoins essentiels pour tous (mise en place de l'application Divia Pouce, modernisation et évolution des services vélos, encouragement de la pratique du vélo à tout âge) ;
- Promouvoir la démocratie participative (prévention des incivilités et nettoyage de printemps au jardin Darcy, encouragement des citoyens à devenir des acteurs mobilisés, reconnexion avec la nature en ville par l'intermédiaire des jardins éducatifs).
- Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous (meilleure prise en compte du sport santé, accès à tous de la pratique sportive, sans contrainte physique, de déplacement ou financière (exemple : gestion de la salle d'escalade Cime altitude 245 par l'union nationale des centres sportifs), développement d'un laboratoire de l'action culturelle et d'un observatoire des usagers).

Les perspectives :

Le contrat local de santé poursuit ses actions encore jusqu'à fin 2018. Dans les domaines culturels et sportifs continuité et développement d'actions et de projets contribuant à renforcer le lien social, le vivre ensemble et l'accès aux pratiques culturelles et sportives des publics les plus éloignés.

Finalités 4 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Objectifs fixés par la Ville de Dijon :

- Renforcer le lien social et la solidarité (obtention par les 3 collectivités des labels diversité et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, renouvellement des membres de l'observatoire de l'âge, balades seniors dans les parcs et jardins, mise en place d'une charte d'accueil des seniors au sein des commerces dijonnais, lutte contre les discriminations via l'antenne de l'AMACOD, organisation annuelle d'une journée festive de sensibilisation autour du handicap « Jouons de nos différences », animation chaque année de deux journées sensibilisation auprès des municipaux, actions de prévention et de promotion de la santé (depuis 2002 Dijon adhère au réseau des villes santé de l'organisation mondiale de la santé) ;
- Favoriser l'insertion et l'emploi local (mise en place par le CCAS d'un dispositif innovant pour les aidants, collecte et envoi de fournitures au Sénégal par les élus du conseil municipal d'enfants, participation au fonctionnement d'une plateforme de financement participatif « Graines d'Actions » ayant pour but de promouvoir les projets bourguignons à vocation sociale, environnementale ou culturelle).

Les perspectives :

Les évolutions sociales et démographiques du territoire, répertoriées notamment dans l'analyse des besoins sociaux doivent favoriser l'émergence de stratégies et d'actions autour de l'accompagnement des publics précaires, de la prise en compte du développement des familles monoparentales et apporter des réponses aux besoins d'une population vieillissante.

Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Objectifs fixés par la Ville de Dijon :

- Promouvoir l'économie sociale et solidaire et la dynamique locale (Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG), accompagnement des lycées dans leur démarche de tri, réduction des déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire, implantation d'une pépinière d'entreprises culturelles et créatives dijonnaises dans un but coopératif « la Coursive Boutaric », signature lors des Journées France Urbaine d'un « Pacte de Dijon pour la cohésion urbaine et sociale », ouverture d'une bricothèque, signature d'une convention d'objectifs avec une recyclerie, mise en place d'ateliers d'initiation à l'Upcycling (recup-transformation-créativité-convivialité) ;
- Dijon territoire modèle du « système alimentaire durable de 2030 » (sélection du dossier de Dijon, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt : Territoire d'Innovation de Grande Ambition (TIGA) sur la thématique « Dijon, territoire modèle du système alimentaire durable de 2030 », dons de surplus de repas aux associations par la cuisine municipale, lutte contre le gaspillage alimentaire, développement et maintien d'une bonne qualité de l'offre alimentaire dans la restauration scolaire (produits bio et locaux ainsi que menus alternatifs et thématiques).
- Encourager l'éducation à l'environnement et au développement durable (introduction de nouveaux critères environnementaux et sociaux dans la commande publique en complément du Small Business Act, collecte de bio déchets des professionnels, initiation aux sciences participatives au travers de safaris urbains organisés par le Jardin des Sciences, sensibilisation toute l'année à tout âge sur des thématiques telles que les économies d'énergie, la biodiversité, la relation architecture-nature etc..à Latitude 21)

Les perspectives :

Pour la Ville de Dijon, il s'agit de poursuivre la dynamique mise en place au travers des grands projets structurants tout en maintenant la réalisation des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le rapport de situation en matière de développement durable de la Ville de Dijon.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ